

INFORMATION à destination des consommateurs :

Depuis le mois de juin 2025, 3 analyses ont révélé un **dépassement léger** (entre **50 et 53 µg/l**) de la norme indicatrice du **manganèse (Mn)** fixée par la région wallonne à 50 µg/l dans l'eau de la fontaine Dubuisson-Copin.

Le manganèse, oligo-élément essentiel à très faible dose, est un paramètre indicateur dans la législation wallonne, ce qui signifie que la valeur de 50 µg/l est un repère de qualité, et non une limite impérative. Cette norme est fixée avec une large marge de sécurité, notamment pour protéger les populations sensibles comme les nourrissons et les femmes enceintes. À des concentrations élevées et en cas d'exposition prolongée, le manganèse peut avoir des effets neurologiques, en particulier chez les jeunes enfants.

Les valeurs mesurées ces derniers mois ne dépassent pas le seuil de déclaration d'événement (75 µg/l), les seuils sanitaires de précaution (60 µg/l) et les limites de l'OMS (80 µg/l). A ce niveau, l'eau pourrait toutefois présenter des désagréments d'ordre esthétiques (goût métallique, coloration brunâtre, dépôts).

L'eau de la fontaine est toujours potable et sans danger pour la majorité des usagers, mais **une précaution est recommandée pour les nourrissons, les jeunes enfants et les femmes enceintes.**

Afin de surveiller ce paramètre, la mesure du Manganèse a été intégrée aux contrôles de type A (contrôle de potabilité effectué tous les 2 mois).

